

France : les djihadistes sont libres de circuler ; Mauritanie : Ould Mkhaitir est enfermé pour islamophobie

écrit par Maxime | 28 avril 2019



Le blogueur Ould Mkhaitir est en détention provisoire depuis 4 ans et se trouve encore enfermé dans un lieu inconnu... donc sûrement dans des conditions déplorables.

Cette affaire avait attiré l'attention au moins depuis 2017 car une bonne partie de la population avait exigé sa mise à mort, s'insurgeant contre la réduction de sa peine en appel. Le parquet avait alors formé un pourvoi en cassation et le gouvernement promis un durcissement de la législation même en cas de repentir de l'apostasie (apostasie déduite d'un article blasphématoire).

<http://resistancerepublicaine.com/2017/12/03/la-mauritanie-sen-fonce-dans-la-barbarie-de-la-loi-musulmane/>

On voit le peu de cas que ce pays musulman fait des droits de l'homme. Pas étonnant, puisque la "*déclaration des droits de l'homme en islam*" est une vaste blague, un pied de nez à

l'Occident.

Au contraire, les djihadistes sont libres de circuler en France, on les empêche même de sortir du territoire mais sans les assigner à résidence.

C'est ce que confirme la lecture d'un arrêt de la cour (CAA) de Paris du 24 avril dernier.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038420189&fastReqId=1967022188&fastPos=1>

Comme pour Asia Bibi, on assiste à une lâcheté énorme de la majorité de la classe politique. Combien de temps ce "deux poids, deux mesures" va-t-il perdurer, alors que dans les relations internationales, c'est le principe de réciprocité qui est censé s'appliquer ?

Droits de l'homme exacerbés d'un côté, négation des droits fondamentaux de l'autre... et dans tous les cas, le vainqueur est le délit de blasphème contre l'islam, comme l'a tristement montré la décision Wolff de la CEDH.

<https://www.voaafrique.com/a/un-blogueur-reste-en-d%C3%A9tention-dans-l-attente-du-jugement-de-la-cour-supr%C3%AAm%C3%A9/4889691.html>